



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 décembre 2020

4^{ème} Commission

N° CP-2020-12-4-2

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction de l'autonomie

Service consulté

POINT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DE L'AUTONOMIE 2018-2023

Résumé : Dans le cadre du Schéma de l'Autonomie 2018-2023, document prospectif et programmatique visant à mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, il vous est proposé de faire un premier point d'avancement sur la mise en œuvre des différentes orientations adoptées.

63 % des actions prévues sont engagées, notamment celles liées à la fluidification des parcours et l'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap dans la société.

La situation sanitaire actuelle impacte la mise en œuvre de nombreuses initiatives. C'est pourquoi un retour spécifique sur la gestion de la crise Covid vous est également proposé dans la présente communication.

Le Schéma de l'Autonomie 2018-2023 s'est fixé 6 grandes priorités :

- l'inclusion dans la société, pour tenir pleinement compte de l'importance de la vie sociale,
- la prévention de la dépendance pour retarder autant que possible la perte d'autonomie, ou en limiter l'aggravation,
- le soutien des proches aidants,
- l'amélioration des conditions de maintien à domicile, tant du point de vue des aides humaines que de l'environnement matériel,
- l'accompagnement de l'évolution des établissements pour répondre à l'enjeu qualitatif lié à l'évolution des profils des résidents accueillis,
- le renforcement de la logique de parcours pour éviter les ruptures, en s'appuyant sur le numérique et l'innovation.

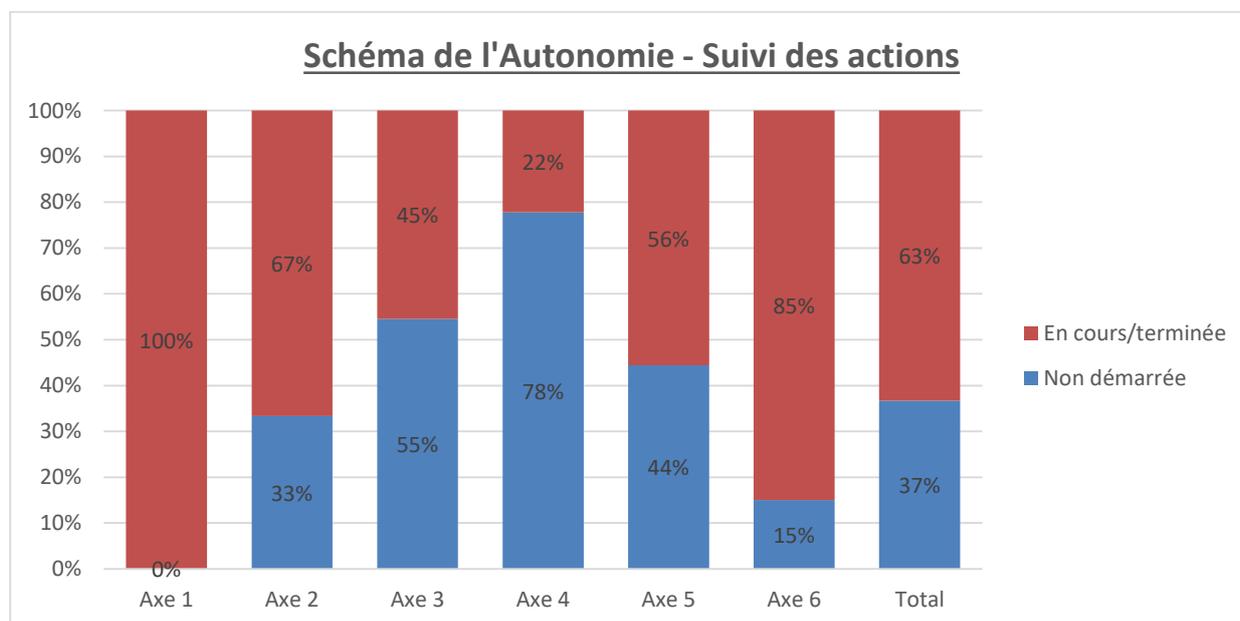
Celles-ci sont déclinées en 60 orientations.

I – Bilan quantitatif des orientations adoptées

Au 1er novembre 2020, sur un total de 60 orientations programmées :

- 22, soit 37 % n'ont pas encore été engagées,
- 38, soit 63 % sont en cours/réalisées.

Les actions retenues ont vocation à être travaillées tout au long de la mise en œuvre du Schéma, et ne peuvent pas être considérées comme ayant une fin. Le tableau joint en annexe et les focus ci-après permettent d'avoir une vision plus précise sur les initiatives réalisées et les jalons atteints.



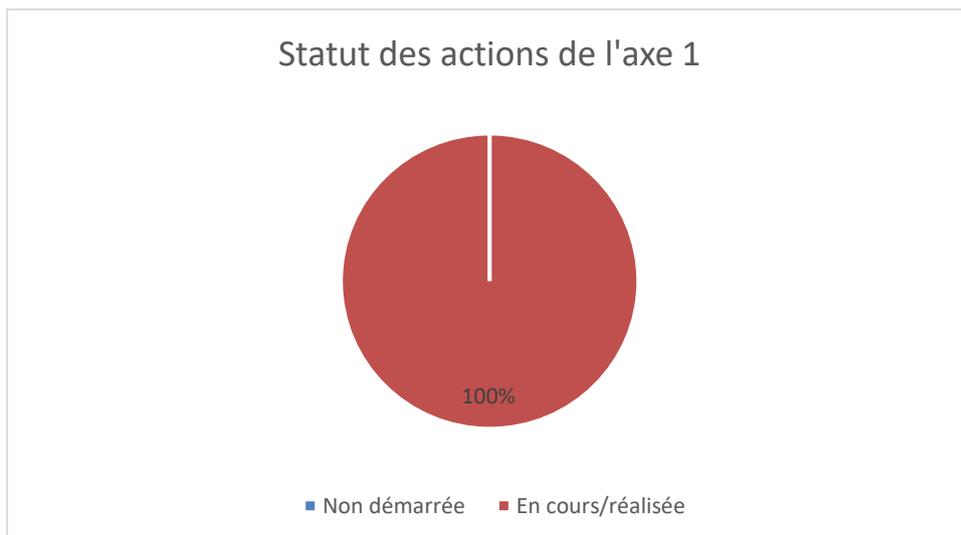
II – Les principales avancées, axe par axe, entre septembre 2018 et novembre 2020

Des initiatives ont été engagées au titre de l'ensemble des axes. Les axes « inclusion dans la société » et « parcours » sont les plus avancés.

Les principales avancées et actions menées sont détaillées ci-après axe par axe.

Axe 1 : Inclusion dans la société

Sur les 5 actions prévues, toutes sont en cours de réalisation.



Parmi les principales avancées, peuvent notamment être citées :

A. Le développement des journées citoyennes dans les EHPAD du département en suivant le modèle initié par l'EHPAD de la Roselière à KUNHEIM

Les journées citoyennes sont une occasion de faire connaître les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap de l'intérieur et de contribuer à modifier le regard du grand public, tout en apportant soutien et dynamisme aux personnels et aux résidents.

Début 2019, le Département a souhaité encourager ces initiatives en favorisant le rapprochement des partenaires locaux : mairie, EHPAD, établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Des courriers d'information ont été diffusés, et un outil d'aide à l'organisation a été diffusé aux établissements (mémento retraçant les principales étapes de l'organisation d'un tel événement).

Une dizaine d'EHPAD et 3 établissements PH ont fait un retour au Département suite à l'organisation de telles journées et ont témoigné des bénéfices constatés pour la vie des établissements et des belles rencontres générées. Cette initiative sera reconduite dès que le contexte sanitaire le permettra.

B. L'accès à la culture et au sport

Le rapprochement entre les champs de la culture et de la solidarité

Le réseau « Culture et Solidarité », animé par la Direction de l'Education de la Culture et du Sport, s'est développé depuis 2018. Depuis le lancement, le réseau a donné lieu à 6 réunions et à un workshop rassemblant 136 participants. Il a permis de nouer des contacts directs entre professionnels du monde de la culture et professionnels des services et établissements médico-sociaux et ainsi contribué à faire émerger de nouveaux projets.

En 2019, un appel à projets dédié a été lancé. Il a permis de soutenir 15 projets visant à faciliter l'accès à la culture pour des publics fragilisés (dont les seniors et les personnes en situation de handicap) pour un montant alloué de 20 600 €. L'appel à projets est appelé à être renouvelé.

Favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Le Département soutient la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap. En 2018, on dénombrait dans le département 13 clubs handisport pour 220 licenciés.

Depuis 2018 un appel à projets « sport et handicap » a été lancé par le Département. Il vise à favoriser la pratique sportive de personnes en situation de handicap dans des clubs classiques par :

- la formation des encadrants : 4 projets soutenus en 2018 pour 2 400 €,
- l'achat de matériel adapté : 6 projets retenus en 2018 15 000 €.

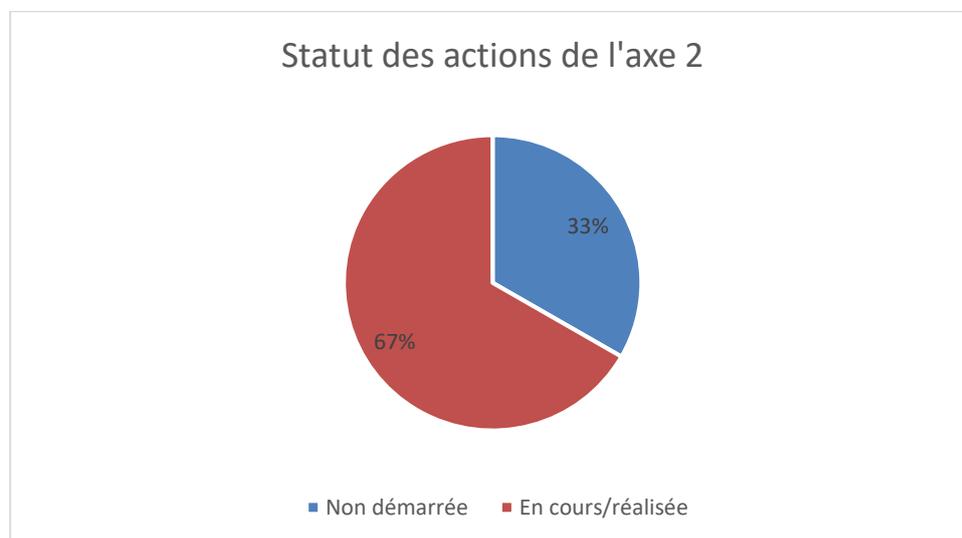
C. La parole aux représentants d'utilisateurs

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance consultative représentative des usagers et des professionnels du champ du vieillissement et du handicap.

Depuis septembre 2018, le CDCA compte à son actif plus d'une trentaine de réunions. Il a notamment donné son avis sur le projet régional de santé ainsi que le schéma régional de la protection des majeurs. Début 2019, 3 groupes de travail ont été créés. Le groupe « habitat et logement » travaille sur un document de communication grand public pour permettre aux personnes âgées et leurs familles d'identifier les différentes possibilités d'hébergement. Le groupe « aide aux aidants » a travaillé à la préparation d'un forum des aidants qui devait se tenir en octobre 2020, mais a dû être reporté vu le contexte sanitaire actuel. Le groupe « sport et santé » réalise une synthèse des initiatives sport santé répertoriées dans le Haut-Rhin. En 2018 et 2019, le CDCA a reconduit les journées « Bien Vivre en EHPAD » en partenariat avec les établissements du Haut-Rhin.

Axe 2 : Contribuer à une politique active de prévention de la dépendance

Sur les 6 orientations adoptées, 4 ont déjà démarré.



Parmi elles, la plus marquante concerne la montée en puissance des actions de prévention soutenues par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte de l'Autonomie (CFPPA).

Mise en place fin 2016, la CFPPA est une instance partenariale qui vise, grâce à des concours spécifiques alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), à favoriser le développement d'actions de prévention à destination des seniors et des aînés.

Le dispositif continue, chaque année de monter en puissance.

En 2018, 396 actions ont été réalisées pour un montant total de subvention alloué de 625 055 €. Elles ont touché plus de 3 700 bénéficiaires. Par ailleurs, 300 actions ont été financées directement par différents membres de la Conférence pour un montant de plus de 220 000 €. 25 projets d'actions en EHPAD ont aussi été menés pour un montant total de 174 000 € (plus de 1 100 résidents touchés).

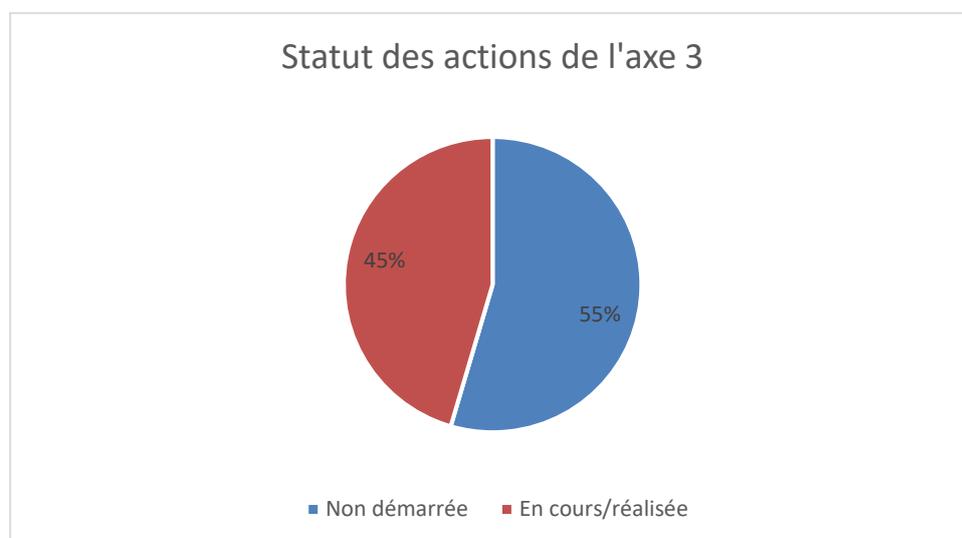
En 2019, plus de 750 actions ayant touché plus de 5 500 seniors vivant à domicile ont été soutenues via les crédits de la CNSA. Au total, plus de 14 000 bénéficiaires ont participé à des actions de prévention menées et financées directement par les membres de la Conférence des Financeurs et avec les concours de la CNSA, pour un montant total de plus de 2 010 000 €.

Un dispositif de soutien à l'acquisition d'aides techniques individuelles a été ouvert. Il a permis de mobiliser près de 25 000 € pour une trentaine de bénéficiaires.

En 2020, ce sont près de 2 M€ de subvention qui ont été mobilisés pour des actions de prévention, d'aide aux aidants et d'amélioration de l'accès aux aides techniques individuelles.

Axe 3 : Soutenir les proches aidants

Si de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour dans le Haut-Rhin en matière d'aide aux aidants, celles-ci sont encore trop peu ou mal connues du public concerné et parfois inégalement réparties sur le territoire. Par ailleurs, cette offre est amenée à évoluer ou à être complétée pour correspondre davantage aux attentes et aux besoins des aidants. Sur les 11 orientations retenues, 5 ont déjà démarré.



Parmi elles, la plus marquante est le lancement d'un appel à projets départemental spécifique sur l'aide aux aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

A. L'appel à projets aide aux aidants

Celui-ci couvrait 3 type d'actions :

- le développement d'outils supports pour contribuer à une meilleure lisibilité de l'offre,
- les actions/solutions innovantes et expérimentales,
- le développement d'offres et de dispositifs nouveaux notamment « clé en main » (incluant solution de prise en charge pour l'aidé et facilitant la mobilisation par l'aidant) et « séquentiel » (réactivité, format court, à la carte).

Sur 15 projets déposés, 7 ont été retenus et ont bénéficié d'un soutien total à hauteur de 121 000 € : cafés des aidants, développement de sites web/plateformes ressources, réseau des aidants et coordination des acteurs, relayage.

Certains des projets soutenus s'inscrivent pleinement dans plusieurs orientations retenues :

- la pairaidance sera ainsi favorisée par le développement des cafés des aidants dans plusieurs territoires,
- l'interconnaissance des acteurs dans le champ du handicap est au cœur de l'un des projets retenus, porté par Au Fil de la Vie, qui vise également à étendre la logique des plateformes de répit au champ du handicap.

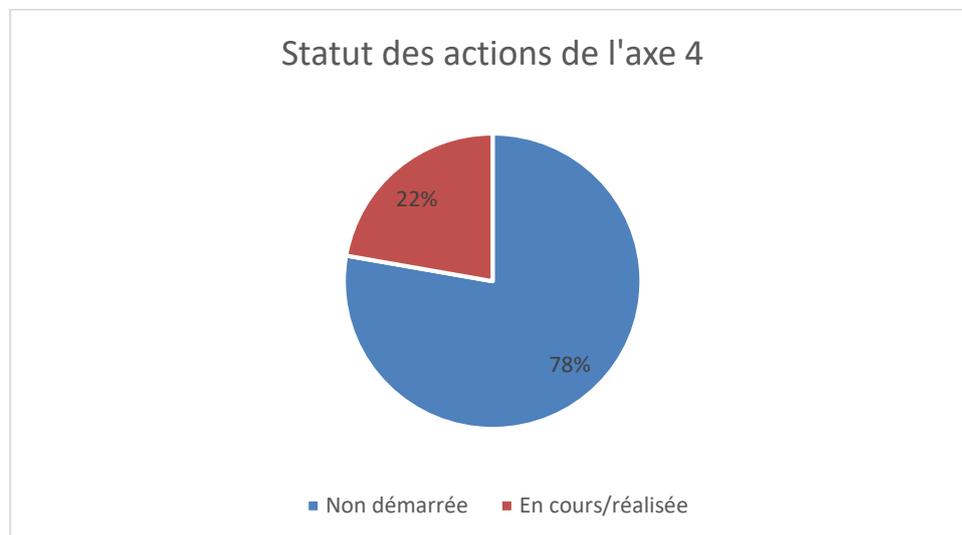
B. La mobilisation du droit au répit

Les plans d'aide APA sont également, pour partie, mobilisés pour apporter le répit nécessaire aux proches aidants de personnes âgées. Ce répit peut prendre la forme d'aides régulières (interventions pour de l'aide humaine ou des tâches domestiques, temps de garde à domicile par exemple) ou ponctuelles grâce notamment à l'activation de « l'enveloppe répit » instaurée par la Loi ASV, et qui permet d'augmenter le volume des aides déjà en place. Ce dispositif permet d'accorder une enveloppe maximale de 500 € par an lorsque le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint. L'aidant peut ainsi financer l'accueil en Accueil de jour ou en Hébergement Temporaire. A ce jour, 150 000 € ont été inscrits pour financer ce nouveau dispositif.

L'enveloppe « hospitalisation du proche aidant », quant à elle, peut être utilisée à chaque hospitalisation du proche aidant pour permettre des solutions de prise en charge de l'aidé telles que l'hébergement temporaire ou l'accueil de jour.

Axe 4 : Garantir une vie à domicile dans les meilleures conditions

Sur les 9 orientations validées, 2 ont déjà démarré.



La principale avancée est le lancement d'un fonds d'aide extralégale pour l'adaptation du logement et la mise en place d'un protocole de partenariat avec l'ANAH.

Ce fonds a été créé le 1er mai 2019 pour apporter des aides financières substantielles pour l'adaptation du logement des personnes âgées en situation de perte d'autonomie bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Ce dispositif, doté d'une enveloppe de 2 M€ sur 3 ans, a été créé, grâce à une politique volontariste forte du Département.

Ce nouveau dispositif répond à plusieurs objectifs : réduire les démarches administratives, accélérer les délais de traitement des demandes d'aides pour l'adaptation du logement et mieux compenser le coût des travaux.

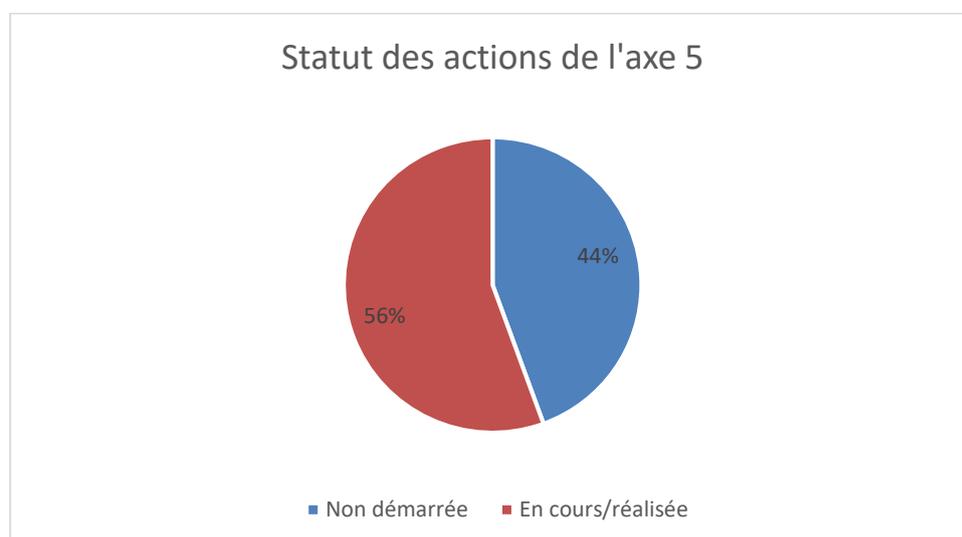
Un protocole de collaboration entre le Département et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été mis en place. L'ANAH a, par ce biais, accepté au regard des particularités du public senior, de conserver le format papier des dossiers de demandes de subventions, s'est engagé dans un délai de traitement réduit des demandes et a accepté de ne pas appliquer le taux d'effort personnel de 20 % du coût des travaux habituellement exigé.

Au total, depuis le lancement du dispositif :

- 312 dossiers de demande ont été examinés,
- 249 dossiers ont obtenu un accord de financement pour un montant total de crédits engagés de près de 800 000 €.

Axe 5 : Accompagner l'évolution des établissements

Sur les 9 orientations retenues, 5 ont déjà démarré.



Les 2 principales actions sont la réalisation d'une étude qualité en EHPAD et un travail pour renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à la personne.

A. Etude qualité

Début 2018, face à l'EHPAD bashing alimenté par les médias nationaux, les élus, soucieux d'améliorer les services rendus aux aînés, ont souhaité avoir une vision plus claire de la réalité de la situation au sein des établissements haut-rhinois.

Une étude, confiée à un cabinet de consultants, a été lancée afin de pouvoir objectiver la qualité du service proposé aux résidents. Les indicateurs retenus pour mesurer la qualité de vie en EHPAD ont été élaborés avec de représentants de fédérations d'EHPAD et de représentants d'utilisateurs.

Durant l'été 2018, la quasi-totalité des EHPAD (64 sur 74, soit 86%) ont été visités et interrogés (questionnaire aux directeurs) et 305 résidents ont été entendus (soit 4,62 % de la population des résidents d'EHPAD).

Il est ressorti de cette étude que les résidents des EHPAD haut-rhinois estiment disposer globalement d'une bonne qualité de vie globale et d'accompagnement : 87% des résidents estiment avoir été bien accueillis, 86% se sentent respectés par le personnel et 75% disent s'être adaptés à la vie en maison de retraite.

Cette étude a aussi permis d'identifier des points plus négatifs et les pistes d'amélioration qui en découlent : la restauration semble être un domaine à améliorer pour 40% des résidents interrogés, enfin 46% des résidents regrettent que le personnel n'ait pas plus de temps à leur consacrer.

Pour tenter de pallier cette difficulté, des mesures visant à améliorer l'attractivité des professions du grand âge ont été mises en place.

B. Attractivité des métiers

Face au manque de personnels dans les EHPAD et aux difficultés de recrutement dans le champ de l'aide à la personne, le Département, en lien avec la Région Grand Est ont engagé différentes actions visant à améliorer l'attractivité des métiers du grand âge :

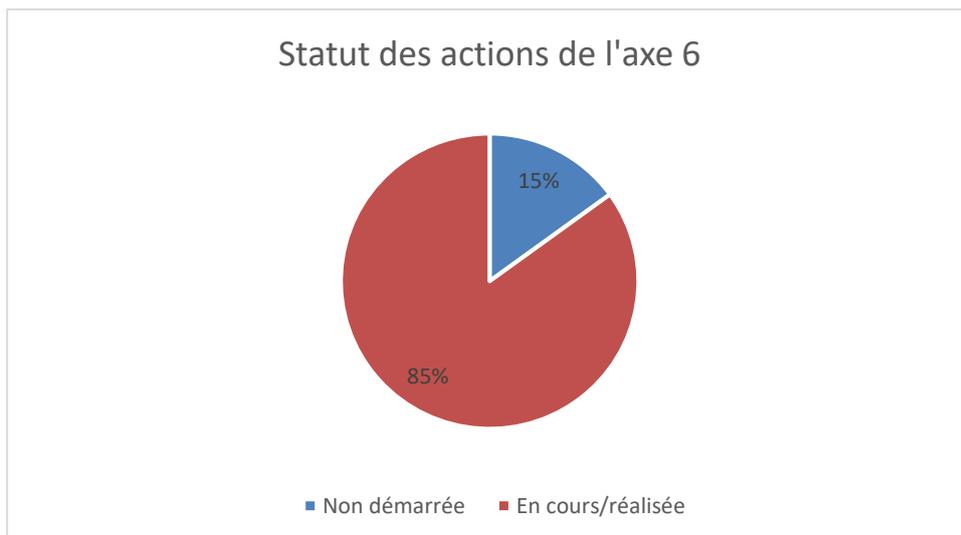
- réunion des directeurs d'EHPAD et de SSIAD, pour leur exposer les différentes voies d'accès et modalités de financement de la formation d'aide-soignant (décembre 2019 à Mulhouse). Cette réunion a été animée par la Région Grand Est (Service Formation), les instituts de formation (IFAS) et les financeurs de formations (branches publique et privée),
- réunion de présentation du métier d'aide-soignant aux conseillers et prescripteurs de formation (pôle emploi, missions locales, conseillers d'orientation scolaires...) en février 2020, afin qu'ils puissent renseigner au mieux les personnes qu'ils conseillent. Une seconde session prévue a dû être reportée en raison de la situation sanitaire.

La collaboration étroite avec la Région Grand Est va se poursuivre, afin d'envisager de nouvelles actions, en tenant compte du contexte sanitaire actuel et des résultats de l'étude sur la 1^{ère} vague de la crise COVID menée récemment auprès des EHPAD.

Axe 6 : Conforter la logique de parcours et œuvrer à la fluidification

Priorité essentielle du précédent schéma, le parcours reste au cœur des enjeux du Schéma 2018-2023 et concerne aussi bien le champ du domicile que de l'établissement. Différents outils ont été développés afin d'apporter des réponses plus adaptées, mieux coordonnées et permettant un partage d'informations entre les différents acteurs impliqués et évitant ainsi autant que possible les ruptures.

Sur les 20 orientations retenues, 17 ont déjà démarré.



A. Les outils au service du parcours

La fluidification des parcours est facilitée par le développement de différents outils et dispositifs : la numérisation des dossiers et l'ouverture des logiciel métiers aux partenaires permet d'améliorer la qualité du service apporté aux usagers.

La Gestion électronique des documents (GED)

Le Service des Prestations d'Aide Sociale est passé à la GED en février 2020.

L'ensemble du courrier entrant est numérisé au quotidien par l'ESAT de Rouffach et les dossiers du fonds sont numérisés au fur et à mesure des envois.

La dématérialisation comporte un fort enjeu de modernisation et d'amélioration du service public, avec en perspective, la création d'un portail citoyen sur lequel les usagers pourront effectuer leurs démarches en ligne.

Des crédits européens ont pu être mobilisés pour la mise en œuvre de ce projet.

L'ouverture du logiciel métier SOLIS/ASG aux partenaires

Depuis l'été 2016, des ouvertures du logiciel métier SOLIS/ASG utilisé pour le traitement des demandes d'APA ont été réalisées à destination de partenaires sanitaires et médico-sociaux. Ce procédé, très encadré au regard des questions liées au secret professionnel et à la réglementation relative à la protection des données personnelles, permet aux professionnels des structures concernées d'obtenir, en temps réel, des informations relatives aux personnes âgées dépendantes qu'ils sont amenés à connaître et de mieux coordonner leurs parcours. Au 1^{er} octobre 2020, 16 structures de santé bénéficient de ce dispositif (ex : services sociaux des hôpitaux, hospitalisation à domicile...).

La reconnaissance mutuelle des évaluations

Le Département a pour mission de piloter le dispositif d'APA. La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace Moselle (CARSAT) intervient plus en amont pour des seniors qui ne sont pas en situation de perte d'autonomie, mais fragilisés socialement. Elle a recours, dans ce cadre, au Groupement de coopération sociale et médico-sociale Alsace (EVADOPA) pour conduire les évaluations nécessaires.

Une convention validée par les élus en octobre 2020 a pour objectif de mettre en place la reconnaissance mutuelle des évaluations à domicile pour éviter les redondances, gagner du temps et éviter les ruptures de prise en charge.

Ainsi, dès lors qu'il apparaît, au moment de l'évaluation à domicile, que la personne âgée a formulé une demande auprès du mauvais interlocuteur, l'évaluateur, quel que soit son institution d'appartenance (CARSAT ou Conseil départemental), lui apportera néanmoins une réponse intégrée en lui proposant d'actionner directement les dispositifs de l'institution compétente.

La reconnaissance mutuelle des évaluations entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2020 et mobilisera les travailleurs sociaux du Service Solidarité Senior.

B. Les modes alternatifs d'habitat

Les Résidences Autonomie

Les résidences autonomie sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs, souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles comportent des logements privatifs du F1 au F3 et des espaces communs. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Le coût du logement y est modéré.

A ce jour, le Département compte 29 Résidences Autonomie, soit 1 293 logements, et une capacité totale autorisée de 1 590 places.

Afin de connaître les besoins complémentaires éventuels en Résidence autonomie sur le département, une étude a été demandée à l'ADAUHR. Celle-ci a fait un état des lieux de l'offre existante et mis en avant des territoires où cette offre n'existe pas. Suite à cette étude, un appel à projets a été lancé en 2020 pour la création de Résidence Autonomie sur les territoires de MUNSTER et d'OTTMARSHEIM.

Le développement de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

Cet habitat constitue la résidence principale de la personne. C'est son lieu de vie ordinaire, inscrit durablement dans la vie de la cité. Il ne s'agit pas d'un Etablissement Social ou Médico-Social (ESMS).

Des dispositifs d'Habitat Inclusif sont déjà en place sur notre territoire notamment dans le champ des personnes handicapées. Leurs modalités de fonctionnement et de financement sont variables. Ce mode d'Habitat est en développement. Un Appel à candidature a été lancé par l'ARS, reposant sur le financement de l'animation du projet de vie sociale et partagée. En 2020, 5 projets ont été retenus et bénéficieront d'un financement pour une durée de 3 ans (au total plus de 260 000 € par an). Ils sont localisés à COLMAR, HIRSINGUE, GUEBWILLER, DANNEMARIE et MULHOUSE. Ils touchent actuellement des personnes en situation de handicap. Des projets pour des seniors sont à l'étude pour les années prochaines.

Par ailleurs, pour 2020, le Département a décidé d'apporter un soutien financier total de 160 000 € à deux structures porteuses d'habitats inclusifs (pour des adultes en situation de handicap).

C. Repenser l'accueil en MDPH par une démarche innovante de design social

Grâce au soutien financier de la CNSA (64 050 €), le Département et la MDPH déploient une démarche innovante de design social, pour repenser l'accueil en MDPH. Le design social consiste à travailler pour et avec les usagers afin de faire émerger, avec des designers, des solutions innovantes qui amélioreront la qualité et la performance du service et des réponses apportées.

Le projet porte globalement sur l'accueil en MDPH (process humain, facteur numérique, outils de communication, organisation des espaces sur le site de Mulhouse) et vise à accompagner les usagers vers plus d'autonomie.

Après une phase d'immersion, les designers ont animé 3 ateliers de co-construction, qui ont permis d'identifier les principaux enjeux à travailler :

- meilleure définition des espaces selon les demandes de l'utilisateur (organisation spatiale des espaces),
- cartographier les différents acteurs du champ du handicap sur le territoire,
- clarifier l'image et les missions de la MDPH, ainsi que le parcours de l'utilisateur,
- proposer un outil personnalisé qui oriente l'utilisateur dans le remplissage du formulaire ainsi qu'un tutoriel d'aide

Différents prototypes ont été élaborés et vont prochainement être testés.

III – L'impact de la crise sanitaire COVID 19

L'année 2020 est bien entendu fortement marquée par l'impact de la crise Covid.

L'organisation des services et des procédures a été adaptée afin de maintenir une activité d'accueil, le traitement de demandes d'aide (assouplissement des règles habituelles et intérêt de la numérisation des dossiers) et la prise en charge de situations d'urgence.

A. Pilotage de la crise

Différentes instances de gestion de crise ont été mises en place depuis mars, notamment avec l'ARS, tant au niveau départemental que Grand Est, mais aussi avec les Fédérations et les établissements médico-sociaux. Un Copil dépistage a également été instauré dès début avril. Enfin, une plateforme partagée entre le Département et la Délégation Territoriale de l'ARS a été mise en place afin de faciliter le partage d'informations.

B. Traitement de l'information et suivi des indicateurs

Suite à la mise en place d'une plateforme de signalement par Santé Publique France, un travail quotidien de fiabilisation et d'exploitation des données de suivi épidémiologique s'est mis en place pour une remontée des informations qui soit la plus précise possible.

C. Collecte et distribution d'équipements de protection individuelle

Lors de la 1^{ère} vague, la principale difficulté à laquelle ont été confrontés les établissements et les services médico-sociaux a été le manque d'équipements de protection individuelle. Grâce aux stocks de la collectivité, aux appels aux dons et aux quotas alloués par les services de l'Etat et de la Région, il a été possible de collecter et de distribuer : plus de 450 000 masques, 9 300 litres de gel hydro alcoolique, 307 000 paires de gants, 36 000 surblouses, 72 000 ponchos, 1 600 paires de lunettes lavables.

D. Renfort en personnel

Durant la 1^{ère} vague, les établissements ont dû faire face à un taux important d'absentéisme. Différents leviers ont ainsi été activés pour permettre de trouver des renforts :

- une quinzaine d'agents du Département ont rejoint les équipes des ESMS (infirmières de la MAIA, agents TOS de collègues...),

- volontaires identifiés par le biais de la plateforme « renfort RH » mise en place par l'ARS,
- mobilisation d'agences d'intérim.

E. Mise en place d'une solution de garde d'enfant

La fermeture des établissements scolaires a également été un facteur d'absence des personnels, qui ne pouvaient facilement trouver de solution de garde. Des pôles d'accueil pour les enfants de soignants ont été mis en place par le Rectorat.

Toutefois certaines situations spécifiques ont nécessité un accompagnement individuel (intermédiation du Département et du Rectorat).

F. Veille téléphonique continue en soutien aux établissements

Ces appels ont rapidement été mis en place pour faire le point avec les directeurs sur les difficultés rencontrées (notamment gestion des personnels et matériel de protection), qualifier les besoins, détecter les situations de fragilité et plus globalement leur donner un espace d'expression et d'écoute. Ils ont été menés conjointement par l'ARS et le Département (Direction de l'Autonomie et Service la Tarification des Etablissements).

G. Cellules de soutien psychologique

Différents dispositifs de soutien aux professionnels de santé et aux soignants se sont construits autour de trois établissements sanitaires du département (GHRMSA, HCC, CH de Rouffach), en lien avec le Conseil départemental.

Un dispositif spécifique EHPAD-soignant s'est créé en partenariat étroit avec la Cellule d'urgence Médico Psychologique du Centre Hospitalier Spécialisé de ROUFFACH par la mise en place d'un numéro vert (0 800 33 68 68). Cette cellule de soutien psychologique était réservée aux professionnels mobilisés en première ligne tout particulièrement les équipes des EHPAD, les foyers pour personnes handicapées et les personnels des services d'aides à domicile.

Par ailleurs, une cellule d'écoute téléphonique s'était également mise en place à destination des familles endeuillées des EHPAD.

H. Réalisation d'une campagne de tests sérologiques

Le Département du Haut-Rhin a décidé d'entreprendre mi-avril une campagne de tests réalisés auprès de 10 EHPAD (soit 1 000 résidents et 900 personnels), afin de mesurer comment le virus a traversé les établissements.

Ceci a permis aux EHPAD de disposer d'une cartographie de la diffusion effective du virus.

G. Aide au maintien du lien avec les familles

Dans le cadre des phonings hebdomadaires de nombreux EHPAD ont évoqué les effets délétères de l'isolement pour les résidents.

Afin de lutter contre l'isolement, le Département a donné 150 tablettes aux EHPAD et 58 tablettes ont été prêtées aux MECS.

Un soutien de 1 000 € a été accordé aux EHPAD et foyers PH pour faciliter l'organisation des visites des familles.

Par ailleurs à compter de début mai, différents outils et dispositifs pouvant être mobilisés dans le cadre des animations et des activités de prévention proposées aux résidents ont été diffusés par l'Unité Prévention. Ceux-ci s'adaptaient aussi bien à des actions individuelles ou en petit groupe, en chambre, en extérieur, au pas de la porte...

H. Soutien financier

Plusieurs établissements ont fait part de difficultés budgétaires, liées à la fois à des coûts supplémentaires (EPI, renforts RH) et à la baisse des recettes (lits vacants).

Des réponses ont été apportées très rapidement :

- maintien du niveau de recettes de fonctionnement des ESMS financés par dotation globalisée ou au prix de journée en cohérence avec l'ordonnance n°2020-313 du 25 mars 2020.
- dispositif de soutien exceptionnel ponctuel et ciblé à destination des EHPAD associatifs et publics autonomes.
- versement de primes aux personnels des foyers pour adultes handicapés, famille d'accueil, foyers de l'enfance, résidences autonomie et aux services d'aide à domicile en complément des primes versées aux EHPAD par l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir donner acte de cette communication relative à l'avancée de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie 2018-2023.


LE PRESIDENT

Remy WITH